



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST

ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com



Pré-requis

- Être titulaire du certificat de formateur PRAP IBC

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés

Nombre de participants

5 stagiaires minimum
10 stagiaires maximum

Durée

6 jours non consécutifs (42 heures)

Références réglementaires

Art. L4121-1 à 3 du Code du Travail

Programme de formation

Passerelle Formateur PRAP IBC vers 2S (Module ALM)

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de former et évaluer des salariés, ou futurs salariés, en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (Sanitaire et Social) dans le cadre de leur entreprise, organisme de formation ou institution.

OBJECTIFS :

- Être capable d'élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement ;
- Être d'observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place ;
- Être d'organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Étude de cas pratiques.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

Formation en présentiel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation et certification finale.

Cette formation fait l'objet d'un Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) obligatoire à réaliser au minimum tous les 3 ans – MAC de 21h donnant lieu à un renouvellement de compétences et une nouvelle certification.

CONTENUS INDICATIFS :

- Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP ;
- Élaborer un projet de formation-action PRAP en tenant compte de la spécificité de l'entreprise ou de l'établissement ;
- Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action PRAP ;
- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration ;
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou de réduire les risques identifiés ;
- Module complémentaire ALM
- Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement ;
- Concevoir et organiser une formation-action PRAP ;
- Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation ;
- Utiliser différentes méthodes d'évaluation ;
- Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action PRAP.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur de Formateur PRAP 2S certifié et à jour de MAC.